

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 24/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 30

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 30_201224

OBJET : CULTURE,
EVENEMENTS CULTURELS
ET PATRIMOINE

Approbation de l'adhésion au réseau Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud et Corse (PAM).

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Dominique BENASSAYANIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°30_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Monsieur Philippe AMY rapporte :

L'Avant-scène (ex Scène EAJ), inscrite dans le schéma des scènes d'Aubagne, est un lieu de création, de résidences et de diffusion artistique en direction de la jeunesse autour des esthétiques que sont l'Humour et les musiques actuelles.

La politique d'accompagnement à la création mise en place pour l'Avant-scène rejoint les actions du Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud et Corse (Pam) regroupant près de 150 adhérents et constituant l'Antenne INOUÏS PACA du Printemps de Bourges (dispositif national et professionnel dédié à l'émergence artistique).

L'adhésion au Pam mettra en lumière au niveau régional et national, les actions de soutien à la création et les actions de programmation des musiques actuelles s'inscrivant dans la politique culturelle de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville au Pam en Région Sud et Corse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de soutenir et promouvoir la création artistique et culturelle pour la filière musique actuelle.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne d'adhérer au Pam en Région Sud et Corse,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'adhésion au Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud et Corse (Pam) pour une cotisation annuelle de 50 euros ;

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE au budget 2025 les crédits correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_30-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°30_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_30-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

